

Féminicide de Cécilia Hubert en Vendée : une reconstitution programmée dans les prochains mois, l'accusé reste en prison

Une reconstitution aura lieu dans le dossier du féminicide de Cécilia Hubert, tuée par balle le 19 septembre 2024, Cécilia Hubert, sur un parking du Sud-Vendée. Ce lundi 16 mars, l'accusé, César Dominioni, a comparu devant le juge des libertés et de la détention qui a prononcé son maintien en détention provisoire.



Cécilia Hubert, 42 ans, a été tuée par balle le 19 septembre 2024 en Vendée. | CAPTURE PHOTO FACEBOOK

Ouest-France

Sacha Martinez

Publié le 16/03/2026 à 13h02

Une reconstitution est prévue par le juge d'instruction. Monsieur doit rester à disposition de la justice. De nouveaux éléments sont entrés au dossier, pose Alison Leduc, vice-procureure de la République de La Roche-sur-Yon. Ce lundi 16 mars, **César Dominioni, mis en examen pour le meurtre de Cécilia Hubert**, a comparu devant la juge des libertés et de la détention.

Le 19 septembre 2024, cette mère de famille de 42 ans était déposée, blessée par balle, à l'hôpital de Fontenay-le-Comte, où elle succombait à ses blessures. Très vite, le conducteur de la voiture qui l'a déposée au sein de l'établissement de santé a été suspecté. Il a toujours soutenu la thèse accidentelle et le rapport d'expertise accrédite davantage sa version que celle du témoin, plaide Meriem Abkoui, son avocate. En effet, **le conjoint de Cécilia Hubert était présent le jour des faits.**

« Une personnalité antisociale et d'une grande impulsivité »

Le rapport de l'IRCGN (Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale) ne remet pas en cause la version du conjoint de la victime. Une reconstitution permettra de remettre en perspective la trajectoire de la balle et la position de l'accusé, éclaire Alison Leduc. Par ailleurs, la parquetière motive sa demande de maintien en détention provisoire par le risque de réitération de l'infraction. Son expertise psychologique témoigne d'une personnalité antisociale et d'une grande impulsivité.

Devant les magistrats, César Dominioni, qui était un ami de la victime, dit comprendre son maintien en détention, tout en assurant avoir accidentellement tué Cécilia Hubert. D'ailleurs, son avocate estime que la thèse du féminicide doit être écartée. Monsieur était un ami, pas le compagnon de la victime. Quant à son expertise psychologique inquiétante, elle rappelle que César Dominioni a une personnalité carencée depuis l'enfance. Il est entré très tôt dans la consommation de stupéfiants, et notamment d'héroïne, à l'âge de 13 ans.

Conformément aux réquisitions du parquet, l'accusé a été maintenu en détention provisoire. Le juge d'instruction estime le délai d'achèvement de la procédure à six mois. Dans l'intervalle, la reconstitution aura donc lieu.